

Ces technologies de sécurité que nous pourrions voir débarquer dans nos vies

Un rapport parlementaire esquisse le futur de la sécurité, forcément technologique. À l'approche des Jeux olympiques de Paris 2024, la France souhaite se doter des meilleurs outils en la matière.

Republication d'un article du 13 septembre 2021

C'est un rapport qui devrait créer quelques remous. Le député Jean-Michel Mis, qui avait été chargé par le gouvernement d'une mission sur « *l'usage responsable et acceptable par la société des technologies de sécurité* », a remis la semaine dernière son rapport à Jean Castex. À moins de trois ans des Jeux olympiques de Paris, la France cherche à étoffer son arsenal de défense pour limiter les menaces, en particulier lors de grands événements. Et cet arsenal est aussi technologique. Dans son rapport, le député de la Loire évoque plusieurs dispositifs dont il préconise le test avant d'éventuellement les déployer à grande échelle.

La détection automatisée d'anomalies

Le coeur du réacteur, c'est la donnée. Et ça tombe bien, celle-ci est disponible en grande quantité, sous différentes formes. « *Les flux de communications*

ouverts entre des personnes peuvent renseigner sur une situation de danger à l'endroit où elles se trouvent », indique le rapport. Encore faut-il disposer des technologies permettant de capter ces données disponibles puis de les analyser très rapidement, en temps réel. « Le traitement automatique aide les forces de l'ordre dans la prise de décision en émettant des signaux d'alertes sur certains événements, en allant parfois jusqu'à la leur caractérisation », précise encore le rapport.

Alors qu'il est conscient que ce traitement peut être perçu comme « *intrusif* » dans la vie privée des personnes concernées, l'auteur du rapport esquisse un cadre pour éviter cet écueil tout en garantissant la performance de la démarche : « *il ne s'agit pas de connaître les situations individuelles, mais de savoir si un faisceau de communications publiques révèle une situation de risque localisée. Il s'agit davantage d'exploiter des extractions de données brutes ou situationnelles qui soient anonymisées, afin d'alléger l'application de certaines règles relatives à la protection des données personnelle* ».

C'est un des enjeux de cette technologie. « *Il serait possible d'autoriser l'utilisation d'algorithmes de vision par ordinateur sur les images collectées aux fins de vidéoprotection dès lors que ces algorithmes anonymisent en temps réel les images et ne conservent aucune donnée permettant d'identifier directement ou indirectement une personne* », précise le rapport. Cela permettrait notamment de détecter des comportements inhabituels au sein d'une foule, dans « *la rue, les réseaux de transports, les grands établissements recevant du public (sport, culture)* ».

Les scanners corporels

Si les portiques de sécurité sont déjà bien connus des Français et Françaises, les scanners corporels, utilisés par d'autres pays, pourraient bien se multiplier, notamment à l'occasion de grands rassemblements. « *Ils peuvent présenter des avantages en matière de fiabilité, car ils permettent d'identifier des objets dissimulés qui auraient pu échapper à d'autres moyens de contrôle. En outre, ils sont jugés moins intrusifs que les palpations, dès lors que les techniques actuelles permettent de ne pas restituer une image précise de la morphologie des personnes mais de transmettre des données schématiques pour localiser les éléments étrangers* », vante le rapport. Qui pose deux limites : le coût et des gains de temps à déterminer dans la prise en charge d'un grand nombre de personnes.

L'auteur du rapport estime ainsi que les « *grands événements de 2023 et 2024* » (coupe du monde de rugby en 2023 et Jeux olympiques en 2024) seraient des occasions rêvées de tester la technologie à grande échelle – qui avait déjà été expérimentée dans des aéroports, sans succès. « *La logique de flux peut en effet différer selon les contextes : les stades font face à une entrée concentrée*

et massive sur une courte durée quand d'autres sites connaissent un flux plus lissé », argue le rapport, qui précise que le recours aux scanners corporels pourrait être « pérennisé » si l'expérimentation était concluante.

L'identification biométrique par reconnaissance faciale

C'est un sujet sensible, tant les Français sont susceptibles sur ce point. « Si l'acceptation [de la reconnaissance faciale, NDLR] semble éminemment culturelle et générationnelle, la jeunesse ne l'adopte pas de façon indiscriminée : elle la plébiscite pour les usages courants mais peut s'en méfier quand elle est utilisée à des fins de surveillance », pointe ainsi le rapport. Pour autant, il souligne que « les grands événements sportifs de 2023-2024 présenteront des enjeux importants dans ce domaine. Sur les seuls jeux olympiques et paralympiques, près de 400 000 accréditations seront délivrées, dont 65 000 pour la famille olympique et 19 000 pour la famille paralympique ».

Si le rapport exclut pour l'instant le recours à la reconnaissance faciale au sein d'une foule pour détecter en temps réel des personnes recherchées, il pose le principe d'une expérimentation, avec le consentement des personnes concernées, pour l'accès aux sites particulièrement sensibles – comme le village olympique. Cela « doit permettre de mesurer l'équilibre bénéfices / risques selon les cas d'usage de ces technologies, d'apprécier les efforts à accomplir en matière de maîtrise technique et humaine et de construire le cadre de contrôle et d'évaluation nécessaire », tant les technologies en la matière et le cadre législatif associé restent aujourd'hui perfectibles.